

Le 1<sup>er</sup> juin 2022

Madame Ariane Côté  
Responsable en environnement et relation avec le milieu  
Borex inc.  
36, rue Lajeunesse  
Kingsey Falls (Québec) J04 1B0

**Objet : Consultation publique sur les enjeux pour le projet de parc éolien  
Bas-Saint-Laurent sur le territoire des municipalités régionales de  
comté de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata par  
Borex inc.  
(Dossier 3211-12-245)**

Madame,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une consultation publique sur les enjeux du projet de parc éolien Bas-Saint-Laurent sur le territoire des municipalités régionales de comté de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata a été tenue entre le 13 avril 2022 et le 12 mai 2022, via le Registre des évaluations environnementales.

Dans le cadre de cette consultation publique, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pouvait faire part au ministre de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Nous vous informons que nous n'avons reçu aucun commentaire au cours de cette consultation. Nous vous invitons toutefois à poursuivre vos démarches d'information et de consultation du public et des communautés autochtones, le cas échéant, car celles-ci devront être présentées dans votre étude d'impact, tel que précisé à la section 1.2 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le directeur général,



Ian Courtemanche